



La Haye, le 23 mars 2019

**Première réunion de coordination à Eurojust dans des dossiers
concernant 4 attentats terroristes commis dans la région de l’Afrique de l’Ouest**

Une réunion de coordination s’est tenue les 21 et 22 mars 2019 à Eurojust dans les dossiers concernant 4 attaques terroristes commises en Afrique de l’Ouest en 2015 et 2016 (Bamako, 7 mars 2015 ; Bamako, 20 novembre 2015 ; Ouagadougou, 15 janvier 2016 ; Grand Bassam, 13 mars 2016). Ces attaques auront fait en tout 74 victimes et de très nombreux blessés. Cette réunion organisée à la demande de la France a permis de réunir, outre les autorités judiciaires françaises, les autorités judiciaires du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d’Ivoire, ainsi que des représentants de plusieurs Etats membres et de pays tiers concernés par ces différents dossiers. Europol et Interpol étaient également présents.

C’est la première fois qu’Eurojust organise une réunion de coordination avec des pays d’Afrique de l’Ouest dans des affaires de terrorisme. Les objectifs de cette réunion, comme l’a indiqué le juge d’instruction antiterroriste français, M. David De Pas, étaient non seulement d’échanger des renseignements opérationnels sur les enquêtes en cours, mais aussi de mutualiser les informations concernant les victimes et de faire le point sur l’état actuel de la menace terroriste dans la région de l’Afrique de l’Ouest.

Les enquêtes judiciaires dans des affaires de cette nature doivent pouvoir s’appuyer sur une coopération multilatérale efficace. Comme l’a rappelé le procureur de la République d’Abidjan, M. Richard Christophe Adou : « pour lutter avec succès contre un réseau, nous devons travailler nous-mêmes en réseau ».